

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----o-----
SEANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2022
-----o-----

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept février à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé Salle Pierre De Montesquiou, afin d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, et sous la présidence de Monsieur Jean-François ROUSSE, Maire

SECRETAIRE : Mme Karine AUGUSTE - MERCADIER

Date de la convocation : 11 février 2022	Présents : 25	Ayant donné procuration : 2	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Héléne DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadija TALHAOUI			1
	M. Jean-Paul BEYRIE		0
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
M. Richard TANCOGNE			1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
M. Philippe BRET			1
	Mme Nathalie RATA	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
	M. Alexandre BAUDOIN		1
Mme Frédérique BROSSARD			0
	M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST	Mme Cécile LAURENT	1
25	4	2	27

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

DELIBERATION N°2022.01.003

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2021

DELIBERATION N°2022.01.004

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

DELIBERATION N°2022.01.005

OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE ANNEE 2022

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE que la Garantie de la commune de Condom est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2022 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Condom est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2022,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune de Condom pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la commune de Condom s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2022 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

AUTORISE le Maire ou son représentant, pendant l'année 2022, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Condom dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2022.01.006**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT DES ALLEES DE GAULLE**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des crédits de paiement de l'opération des Allées de Gaulle pour l'année 2021 comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE CREDIT DE PAIEMENT 2022 €/TTC FEVRIER 2022			
DEPENSES PREVISIONNELLES €			RECETTES PREVISIONNELLES
Année	Montant €/TTC	Chapitre	Montant €/TTC
2017	104 520,88	20	0
2018	341 720,92	20	0
2019	1 521 831,65	23	490 949,07 €
2020	1 328 591,68	23	505 147,45 €
2021	1 239 963,45	23	849 966,56 €
2022	1 904 511,88	23	1 356 528,22 €
2023	36 919,54	23	0,00 €
TOTAL €TTC	6 478 060,00 €		3 202 591,30 €

APPROUVE l'autorisation de programme pour l'année 2022 ainsi que les crédits de paiement.

DELIBERATION N°2022.01.007**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA REHABILITATION DE LA GENDARMERIE**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des crédits de paiement de l'opération réhabilitation de la Gendarmerie pour l'année 2021 comme suit :

OPERATION DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE AUTORISATION DE PROGRAMME CREDIT DE PAIEMENT 2022 €/TTC FEVRIER 2022			
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES
Année	Montant €/TTC	Chapitre	Montant €/TTC
2018	37 549,99	20	0,00
2019	152 110,94	23	0,00
2020	584 637,19	23	260 548,50
2021	1 412 909,24	23	2 615 937,04
2022	3 561 000,00	23	2 567 789,99
2023	997 899,67	23	0,00
2024	213 892,97	23	332 910,00
TOTAL	6 960 000,00		5 777 185,53

APPROUVE l'autorisation de programme pour l'année 2022 ainsi que les crédits de paiement.

DELIBERATION N°2022.01.008

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA RENOVATION DE L'ANCIENNE CATHEDRALE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des crédits de paiement de l'opération de rénovation de l'ancienne Cathédrale pour l'année 2021 comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ANCIENNE CATHEDRALE ST PIERRE CREDIT DE PAIEMENT 2022 €/TTC FEVRIER 2022			
Année	DEPENSES PREVISIONNELLES	Chapitre	RECETTES PREVISIONNELLES
2021	27 456,00 €	20	14 520 €
2022	394 925,00 €	20 et 23	33 880 €
2023	762 450,00 €	23	0
2024	384 040,00 €	23	0
2025	230 766,00 €	23	0
2026	1 203 485,00 €	23	0
2027	926 460,00 €	23	0

2028	325 618.00 €	23	0
TOTAL	4 255 200,00 €		48 400 €

APPROUVE l'autorisation de programme pour l'année 2022 ainsi que les crédits de paiement.

DELIBERATION N°2022.01.009

SIGNATURE D'AVENANTS POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

SECRETAIRE : Mme Karine AUGUSTE - MERCADIER

Date de la convocation : 11 février 2022	Présents : 24	Ayant donné procuration : 2	Votants : 26
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
	M. Gilles MOUROT		0
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadija TALHAOUI			1
	M. Jean-Paul BEYRIE		0
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
M. Richard TANCOGNE			1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
M. Philippe BRET			1
	Mme Nathalie RATA	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
	M. Alexandre BAUDOUIIN		1
Mme Frédérique BROSSARD			0
	M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST	Mme Cécile LAURENT	1
24	5	2	26

Le Conseil Municipal,
Après que Monsieur Mourot ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°4 pour le lot 01 : Voies et réseaux divers
APPROUVE les termes de l'avenant n°4 pour le lot 02 : Désamiantage démolitions gros œuvre
APPROUVE les termes de l'avenant n°5 pour le lot 13 : Électricité
APPROUVE les termes de l'avenant n°2 pour le lot 15 : Modulaires
AUTORISE Monsieur le Maire à les signer

DELIBERATION N°2022.01.010**CREATION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET ELECTION DES DELEGUES**

SECRETAIRE : Mme Karine AUGUSTE - MERCADIERDate de la convocation : 11 février 2022
Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 25

Ayant donné procuration : 2

Votants : 27

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Héléne DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadija TALHAOUI			1
	M. Jean-Paul BEYRIE		0
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
M. Richard TANGOINE			1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
M. Philippe BRET			1
	Mme Nathalie RATA	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
	M. Alexandre BAUDOIN		1
Mme Frédérique BROSSARD			0
	M. Benoît AUPRÊTRE DE LAGENEST	Mme Cécile LAURENT	1
25	4	2	27

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la création d'une commission de délégation de service public

PREND ACTE de la désignation des délégués suivants pour la composition de la Commission de Délégation de Service Public

- **Membres titulaires** : Mme Françoise MARTINEZ, Mme Héléne DELPECH, M. Maxime CASTELNAU, M. Philippe BRET, M. Benoît AUPRÊTRE DE LAGENEST
- **Membres suppléants** : M. Gilles MOUROT, M. Patrick GIACOSA, M. Jean-Luc MAGEN, M. Christophe CAMPA, Mme Cécile LAURENT

DELIBERATION N°2022.01.011**LANCEMENT DE CONCESSION DE SERVICE POUR LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le principe d'une concession de service public pour la fourrière automobile pour une durée de 5 ans ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la concession de service public.

DELIBERATION N°2022.01.012

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE ET LE CIAS DE LA TENAREZE POUR LE MARCHE DE CONDUITE, D'ENTRETIEN ET DE DEPANNAGE DES INSTALLATION DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE ET DE CLIMATISATION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DÉCIDE de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Condom, la Communauté de Communes de la Ténarèze et le CIAS de la Ténarèze

DÉCIDE que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après avis éventuel de la commission consultative des achats

DÉCIDE que ce groupement sera constitué pour le marché de conduite, d'entretien et dépannage des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de climatisation

APPROUVE les termes et conditions de la convention de groupement de commandes et autoriser M. le Maire à la signer.

DELIBERATION N°2022.01.013

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES ACHATS POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE ET LE CIAS DE LA TENAREZE POUR LE MARCHE DE CONDUITE, D'ENTRETIEN ET DE DEPANNAGE DES INSTALLATION DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE ET DE CLIMATISATION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DÉCIDE que la commission consultative des achats sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, et d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres ;

DÉSIGNE pour le compte de la Commune : M. Jean-François ROUSSE en qualité de titulaire et M. Philippe BRET en qualité de suppléante

DELIBERATION N°2022.01.014
CESSION DU MOULIN A FOULONS DE BARLET

SECRETAIRE : Mme Karine AUGUSTE - MERCADIER

Date de la convocation : 11 février 2022	Présents : 26	Ayant donné procuration : 3	Votants : 29
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Héliène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadija TALHAOUI			1
	M. Jean-Paul BEYRIE	M. Alexandre BAUDOUIIN	1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
M. Richard TANCOGNE			1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
M. Philippe BRET			1
	Mme Nathalie RATA	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
	M. Benoît AUPRÊTRE DE LAGENEST	Mme Cécile LAURENT	1
26	3	3	29

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DÉCIDE de la cession du moulin à foulons de Barlet sis sur la parcelle AN 241 à la SCI EURPI
DIT que le prix de vente est fixé à 13 500 euros,
AUTORISE une servitude de passage au profit de la SCI EURPI sur la parcelle AN 241 afin de garantir un accès au moulin,
DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

DELIBERATION N°2022.01.015
CESSION DE LA MAISON RUE BIGOS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DÉCIDE de la cession de la maison rue Bigos sis sur la parcelle AI 282 à la SCI CARDO
DIT que le prix de vente est fixé à 63 000 euros,
DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

DELIBERATION N°2022.01.016
CESSION DE L'IMMEUBLE DES CEDRES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de la cession de l'immeuble du centre des Cèdres sis sur la parcelle AI 172 à la Communauté de communes de la Ténarèze, comme indiqué sur le plan annexé
DIT que le prix de vente est fixé à 250 000 euros
DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

DELIBERATION N°2022.01.017
AVENANT A LA CONVENTION POUR LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'opération « Petites Villes de Demain »

DELIBERATION N°2022.01.018
COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2020

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2020

DELIBERATION N°2022.01.019
COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2020

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – année 2020

DELIBERATION N°2022.01.020
RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de la communication du rapport quinquennal des attributions de compensation



Le Maire,
Jean-François ROUSSE

